

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011
COMPTE RENDU AFFICHAGE

L'AN DEUX MILLE ONZE le 28 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, le 15 novembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Madame Claire PALLIERE, premier adjoint au maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Julien WEIL, conseiller municipal délégué, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, (à partir du point 20),
Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF (à partir du point 28), Mme Florence CROCHETON,
M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD,
M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire,

Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, M. Marc MEDINA,
Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN,
Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL,
conseillers municipaux délégués, et, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, (jusqu'au point 19 inclus) pouvoir donné à Mme Claire PALLIERE,
M. Jean EROUKHMANOFF, adjoint au maire, (jusqu'au point 27 inclus) pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT,
M. Alain ASSOULINE, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Guy MONTAGNON,
Mme Christine SEVESTRE, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Guy MACHIN,
Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON,
Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Annick MARGHIERI,
Mme Geneviève TOUATI, conseiller municipal, pouvoir donné à M. Michel MAHEROU,
M David GREAU, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Brigitte ARTHUR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. Approbation du précédent compte rendu

Le conseil municipal a approuvé le procès verbal du 7 septembre 2011, à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Décision modificative n°2 du budget primitif 2011 de la commune

Sur rapport de M. MONTAGNON, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative n°2 du Budget Primitif 2011 de la commune qui se résume comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses nouvelles	157 060.40 €
Recettes Nouvelles	157 060.40 €
Solde	-

Section d'Investissement :

Dépenses désaffectées	165 204.00 €
Dépenses nouvelles	165 204.00 €
Solde	-

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL,

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

2. Autorisation donnée à M. le Maire de verser des acomptes de subventions aux Etablissements Publics Locaux (EPL)

Sur rapport de Mme PALLIERE, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à verser des acomptes de subventions aux EPL suivants, CCAS et CDE, dans la limite d'un douzième par mois.

3. Versement d'un acompte de subvention à l'association ASM Handball

Sur rapport de M. CLERC RENAUD, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'un acompte de subvention d'un montant total de 23 820 € à l'association ASM Handball.

4. Octroi de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal

Sur rapport de M. MONTAGNON, adjoint au maire, le Conseil Municipal a octroyé, à l'unanimité, une indemnité de conseil d'un montant de 4158 € au Receveur Municipal.

5. Versement d'une subvention à Action contre la faim – Corne de l'Afrique

Sur rapport de M. LETIER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 10 000 € à Action contre la faim – Corne de l'Afrique.

6. Subvention exceptionnelle à l'association La Passerelle

Sur rapport de Mme BRONSZTAJN, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a accordé, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 430 € à l'association La Passerelle.

32 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme ARTHUR, M. GREAU, M. Michel MAHEROU,

Ne prend pas part au vote : Mme Claire PALLIERE.

7. Examen des rapports annuels 2010 des délégataires de services publics

Sur rapport de M. ARLETTE, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a pris acte des rapports annuels 2010 des délégataires de services publics (Q Park et DADOUN).

8. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention à passer entre la Ville de Saint-Mandé et la Préfecture du Val-de-Marne relative à l'application « ACTES »

Sur rapport de M. LETIER, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention à passer entre la Ville de Saint-Mandé et la Préfecture du Val de Marne relative à l'application « ACTES » pour la transmission des actes budgétaires.

9. Fixation des taux de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal adjoint pour la période 2011-2014

Sur rapport de M. DESVAUX, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à réviser les taux de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal adjoint.

10. Rapport annuel 2010 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Sur rapport de Mme CROCHETON, adjoint au maire, le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2010 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

11. Rapport annuel 2010 sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Sur rapport de M. MEDINA, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2010 sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

12. Attribution d'une subvention pour surcharge foncière, à la société LOGIDEV, pour la réalisation d'un programme de 26 logements locatifs sociaux sis 85 avenue du Général de Gaulle

Sur rapport de Mme DUSSUD, adjoint au maire, le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 500 000 €, à la société LOGIDEV, pour la réalisation d'un programme de 26 logements locatifs sociaux sis 85 avenue du Général de Gaulle.

13. Garantie d'emprunt accordée à Valophis Habitat – opération de création de 18 logements locatifs sociaux sis 21 avenue Joffre

Sur rapport de Mme FOUGEROLE, adjoint au maire, le Conseil Municipal a accordé, à l'unanimité, une garantie d'emprunt à Valophis Habitat pour l'opération de création de 18 logements locatifs sociaux sis 21 avenue Joffre.

14. a/ et b/ Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val de Marne, du STIF, du FISAC, de la région Ile de France et auprès de la réserve parlementaire pour les travaux du Creux de l'avenue du Général de Gaulle

a/ Sur rapport de Mme PALLIERE, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Val de Marne, du STIF, du FISAC, de la région Ile de France.

b/ Sur rapport de Mme PALLIERE, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé à solliciter une subvention auprès de la réserve parlementaire pour les travaux du creux de l'avenue du Général Gaulle comme suit :

29 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, M. Michel MAHEROU,

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU.

15. Droits de voirie 2012 de la ville de Saint-Mandé

Sur rapport de Mme CROCHETON, adjoint au maire, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de réactualiser les tarifs des droits de voirie 2012.

16. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°12 de la convention relative à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école élémentaire Notre Dame pour l'année 2011-2012

Sur rapport de Mme MARGHIERI, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°12 de la convention relative à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école élémentaire Notre Dame pour l'année 2011-2012, à hauteur de 735 € par élève.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL,

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

17. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°17 de la convention relative à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école Decroly pour l'année 2010-2011

Sur rapport de Mme LE GALL, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°17 de la convention relative à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école Decroly pour l'année 2010-2011, à hauteur de 778,47 € par élève.

18. Subvention exceptionnelle de 630,40 euros au profit de l'association Zazakely Sambatra

Sur rapport de Mme MARGHIERI, adjoint au maire, le Conseil Municipal a accordé, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle d'un montant de 630,40 euros au profit de l'association Zazakely Sambatra.

19. Autorisation donnée à M. le Maire de signer le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 à passer entre la ville de Saint-Mandé et la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne

Sur rapport de Mme PALLIERE, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 à passer entre la ville de Saint-Mandé et la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

20. Participation des familles et de la ville aux dépenses du séjour ski 2012

Sur rapport de Mme OSMONT, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la participation des familles et de la ville aux dépenses du séjour ski 2012.

Tranches	Grille des barèmes	% de facturation	Coût du séjour par enfant
A	moins de 305€	20 %	168 €
B	de 305 à 610€	33 %	277,20 €
C	de 610 à 915€	50 %	420 €
D	de 915 à 1220€	67 %	562,80 €
E	de 1220 à 1525€	83 %	697,20 €
F	plus de 1525€	100 %	840 €

21. Modification du tableau des effectifs et des emplois de la Ville

Sur rapport de M. DARNAULT, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé la modification du tableau des effectifs et des emplois de la ville comme suit :

31 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, M. Michel MAHEROU,

2 abstentions : Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU.

22. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention dans le cadre de la mise à disposition des infirmiers de catégorie A de la fonction publique hospitalière

Sur rapport de Mme CELLARD, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention dans le cadre de la mise à disposition des infirmiers de catégorie A de la fonction publique hospitalière.

23. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°4 à la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association « l'ASM Hand Ball »

Sur rapport de M. WEIL, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention financière à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association ASM Handball.

24. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°4 à la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association « La Saint-Mandéenne »

Sur rapport de M. NECTOUX, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention financière à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association la Saint-Mandéenne.

32 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme ARTHUR, M. GREAU,

Ne prend pas part au vote : M. MAHEROU

25. Autorisation donné à M. le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association « Le Football Club de Saint-Mandé »

Sur rapport de M. MACHIN, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association « Le Football Club de Saint-Mandé ».

26. Répartition de la subvention du Conseil Général du Val de Marne entre les associations à caractère local

Sur rapport de M. NECTOUX, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé la répartition de la subvention du Conseil Général du Val de Marne entre les associations à caractère local comme suit :

NOM ASSOCIATION	PRESIDENT	SUBVENTION 2010	DÉCISION 2011
CONFERENCE SAINT-VINCENT DE PAUL	Jean-Philippe GELEZ	1450	1 450
APEI PAPILLONS BLANCS	André FALCUCCI	1 000	1 000
AMOPA DU VAL-DE-MARNE	Henri RENE	300	300
ASSO. NLE MEMBRES ORDRE NATIONAL MERITE	Olivier ZANG	300	200
ENTRAIDE EGLISE REFORMEE DE VINCENNES	Arlette ROMAN	600	600
ANAF	Anita ELGAIRE	1 000 dont 200 excep.	800
ASMAC	Marianne BOULAIRE	1 200 dont 200 excep.	1 000
JAZZ CLUB DE SAINT-MANDE	Pierre EROUKHMANOFF	300	300
ASSO. DES AMIS DE L'ECOLE DECROLY	Mylène ZITTOUN	500	500
ASSO.PROMOTION CENTRES THERAPIE-ACTP	Monsieur BENKIMOUN	1300	1 000
COMITE DES FETES	Jean-Pierre NECTOUX	1950 dont 600 excep.	1 950 dont 1 000 excep.
ADJ	Jean-Pierre NECTOUX	1515,05	1 512
ADAMA	Pierre CHALVIDAN	1 000 dont 500 excep.	600
FOYER DU COLLEGE OFFENBACH	Boris LESUEUR	0	200
SECOURS CATHOLIQUE	Monsieur LEBAS	0	300
CONCERTS SAINT-MANDEENS	Françoise RANDY	1 000 excep.	0
AFYA LA SANTE	Ingrid BARS	500 excep.	500
VILAVERDENSES	Marcelo GOMES	0	500
CECIFOOT	Julien ZELELA	0	1000 excep.
COMPAGNIE L'EAU PRESSÉ	Adèle SINGH	400	400 excep.
AMAKAL	Mélanie COLLIN	0	300
	TOTAL	13 915,05	14 412

27. Application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales

- Approbation de la convention de mise à disposition de la salle billard de la Maison des Marronniers pour la Passerelle – saison 2011 – 2012

- Approbation de la convention à passer avec l'association « show risso productions » pour la représentation « Le Grandiloquent Moustache poésie club »
- Approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle « Gaspard Proust » par l'association Ruq Spectacles
- Approbation de la convention de prêt de l'exposition « Le grand livre du hasard » à passer entre le Conseil Général du Val de Marne et la ville de Saint-Mandé
- Modification de la régie de recettes de la Médiathèque
- Adoption d'un contrat de bail d'un bien du domaine privé de la ville
- Approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "trio esperança" par la société Blue line productions
- Approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "1,2,3 zut" par la société Quartier libre productions
- Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention de recherche biomédicale - étude CrèchMV
- Fixation des tarifs des produits vendus par le service des relations publiques
- Approbation d'un contrat de vente relatif à la diffusion du spectacle « gouttière » par l'association « pestacle »
- Approbation de la convention pour la prise en charge des frais de mise en fourrière des véhicules à l'état d'épave en stationnement gênant ou anormalement prolongé
- Approbation de l'avenant n°2 à la convention de bail précaire de bureau, au profit de l'institut le Val Mandé
- Approbation du contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "Whisky baba" par l'association Whisky baba
- Approbation de la convention de mise à disposition des locaux de l'école Charles Digeon à l'association « Cavalier de la Tourelle »

28. Questions diverses : Participation des familles et de la ville aux dépenses du projet jeunes – séjour ski 16-25 ans de la Maison des Marronniers

Sur rapport de Mme PALLIERE, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la participation des familles et de la ville aux dépenses du projet jeunes – séjour ski 16/25 ans de la Maison des Marronniers.

Tranches	Grille des barèmes	% de facturation	Coût du séjour par enfant
A	moins de 305€	20 %	163,93 €
B	de 305 à 610€	33 %	270,49 €
C	de 610 à 915€	50 %	409,84 €
D	de 915 à 1220€	67 %	549,18 €
E	de 1220 à 1525€	83 %	680,33 €
F	plus de 1525€	100 %	819,67 €

La séance est levée à 21h40